



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2025-071

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 14 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le mercredi 07 mai 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

MANDAT SPECIAL DE REPRESENTATION A BERNAÛ ALLEMAGNE

Rapporteur : M. Henrique RIBEIRO

Direction et Service : SAAJ - Service des Assemblées et Affaires Juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M. VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M LHOSTE, M. RIBEIRO, Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme NGANDE, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, Mme CAPORAL, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme GUILLAUME, M. SUDRE
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE)
Mme SAILLAND (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)
M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL)
M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL)
M. LURIER (donne procuration à M. MAILLER)
Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme AMAR

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 40
Nombre de procurations : 7
Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2123-18,

Vu l'avis émis par la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie associative, en date du 5 mai 2025 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 7 mai 2025 ;

Considérant la délibération du 17 novembre 2021 portant modification de la prise en charge des frais engagés par les élus locaux et les agents territoriaux titulaires et non titulaires de la ville dans le cadre des missions liées au service et à l'activité, de la formation statutaire obligatoire ou de perfectionnement pour le déplacement, la restauration et l'hébergement,

Considérant l'invitation par la ville jumelée de Bernaü d'une représentation du Conseil municipal à participer à la « fête des Hussites » célébrée du 12 au 15 juin 2025,

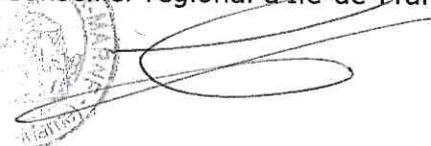
Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de donner mandat spécial à M. Laurent JEANNE, Maire, et à Mr Henrique RIBEIRO, conseiller municipal délégué, pour représenter, au cours du mois de juin 2025, le Conseil municipal de la ville de Champigny-sur-Marne à Bernaü lors de la fête des hussites.

ARTICLE 2 : AUTORISE la prise en charge et le remboursement par la ville de Champigny-sur-Marne des frais engagés lors du mandat spécial des membres du conseil municipal désignés à l'article 1.

À l'unanimité,

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Sophie AMAR

